

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 minutes.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. WAHL Jonathan comme secrétaire de séance.

2. Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune de NIEDERROEDERN

Sous la Présidence de séance de M. MODERY Alphonse, doyen du CM :

Section de fonctionnement

Dépenses : 601 097,20 €
Recettes : 709 120,44 €
Excédent de fonctionnement reporté : 25 211,34 €
Excédent de fonctionnement de clôture : 133 234,58 €

Section d'investissement

Dépenses : 301 017,00 €
Recettes : 781 416,51 €
Déficit d'investissement reporté : 532 475,54 €
Déficit d'investissement cumulé : 52 076,03 €
Restes à réaliser : 0,00 €
Déficit d'investissement de clôture : 52 076,03 €

Résultat de clôture de l'exercice : 81 158,55 €

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 de la Commune de Niederroedern du Trésorier et autorise le Maire à le signer par voie dématérialisée.

4. Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le montant de 81 158,55 € au compte 002 et le montant de 52 076,03 € au compte 1068, correspondant au résultat d'exploitation 2022.

5. Lutte contre les inondations – choix d'une solution

Vu la présentation par le SDEA et le bureau d'étude INGEROP des études de diagnostic de lutte contre les inondations et coulées de boue sur la commune de Niederroedern lors du CM du 17/10/2022,
Vu les dernières études environnementales réalisées et la découverte d'une espèce protégée, la musaraigne aquatique, ce qui empêche toute construction d'ouvrage à cet endroit,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le scénario n°2 avec la construction d'un ouvrage écrêteur au Kohlplatz.

6. Demande de subvention pour un séjour ski des élèves de 5^{ème} du collège de Seltz

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention du collège de Seltz. Du 12 au 17 mars 2023 tous les élèves de 5^{ème} partiront en séjour ski. La commune a été sollicitée pour le versement d'une participation sous forme de subvention pour les 7 élèves de Niederroedern.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande car il réserve son soutien à l'école primaire à qui une subvention a déjà été accordée pour leur classe de découverte en Bretagne lors de la séance du conseil municipal du 25/01/2023.

7. Rapport annuel 2021 du Syndicat des Eaux de Seltz et environs

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 du Syndicat des Eaux de Seltz et environs tel que présenté par Monsieur le Maire.

8. Orientations budgétaires

Le Conseil Municipal poursuit les échanges concernant les différents projets à prévoir dans le budget primitif 2023 et M. le Maire évoque les devis déjà réceptionnés.

9. Divers

9. a) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de créer un poste d'adjoint technique contractuel dont la durée hebdomadaire est de 28/35^{ème},
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L.332-23 du CGCT.
Adopté à l'unanimité.

9. b) Création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Accepte la création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de Buhl, Niederroedern et Wintzenbach à compter de la rentrée scolaire 2023,
Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.
Adopté à l'unanimité.

9. c) Présentation de l'arrêté préfectoral autorisant la société FULCHIRON à exploiter ses installations à Riedseltz et Wissembourg

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté préfectoral du 21/02/2023, portant autorisation à la société FULCHIRON Alsace pour l'exploitation d'une carrière de sable sur le territoire des communes de Riedseltz et Wissembourg et pour son extension, tel que présenté par Monsieur le Maire.